



Soutien à A. qui étudie à la fac du Capitole

A. est arrivée en France en mars 2018 avec sa famille et retrouve ses liens familiaux ici, grand-père, cousin·e·s, tous régularisé·e·s.

A. est une élève sérieuse, elle a obtenu le Brevet des collèges avec mention très bien et le BAC général spécialités SVT/Physique Chimie.

A. a poursuivi en licence 1, sciences pour la santé et un diplôme d'État infirmier à l'Université Paul Sabatier Toulouse III. Elle ne pourra pas suivre cette voie, car son statut de sans-papiers ne l'autorise pas à faire les stages de seconde année.

Pour parfaire son cursus, elle a rejoint en 2024 les bancs de la FAC de droit du Capitole pour y poursuivre des études de commerce et de comptabilité.

L'intéressée a sollicité en février 2024 son admission exceptionnelle au séjour (AES) afin de pouvoir continuer ses études en toute sérénité et entourée de sa famille.

M. le Préfet de la Haute-Garonne n'a malheureusement pas répondu favorable à cette demande et lui a notifié une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

La vie d'A. est aujourd'hui en France ! Elle doit pouvoir y poursuivre ses études sans inquiétude comme toutes et tous les jeunes de notre pays.

Nous, signataires, parents d'élèves, enseignant·e·s, citoyen·e·s et camarades de classe demandons à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne de bien vouloir reconsidérer avec bienveillance la situation d'A. qui doit pouvoir conduire une vie sereine ici où elle a maintenant ses attaches.

Nom

Ville

Signature